



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8636/Rev.1*
21 juin 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU
EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'au 15 juin 1968, aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et le point où en était leur examen lors de la publication de l'exposé succinct portant sur la semaine qui a pris fin le 8 juin 1968 (S/8627).



* Le document initialement publié sous la cote S/8636 avait été distribué par erreur dans la série des documents du Conseil de sécurité et a été annulé par le document S/8636/Corr.1.